



TRANSMIS LE: 28/11/2023
REÇU LE: 28/11/2023
AFFICHÉ LE:
NOTIFIÉ LE: 19/12/2023
FUELÉ LE:
EXÉCUTIF LE: 19/12/2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°19

**OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA SAS SOMAREP -
GESTION ET EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS DE FRANCONVILLE-
LA-GARENNE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFLOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Sophie FERREIRA : Laurie DODIN.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Absent excusé :

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Marc SCHWEITZER.

Absent :

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Service Commerces

Question n°19 du CM du 23/11/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°19

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA SAS SOMAREP - GESTION ET EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE.

Le Conseil municipal

VU l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2005-236, relatif au rapport du délégataire de service public local,

VU l'avis favorable de la Commission consultative des Services publics locaux du 19 septembre 2023

VU l'avis favorable de la Commission ressources et développement en date du 9 novembre 2023.

CONSIDÉRANT que la SAS SOMAREP – Délégitaire du Service Public a pour mission de gérer et d'exploiter les marchés forains sur la Commune de Franconville-la-Garenne,

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que le délégataire produise chaque année, à la Commune (autorité délégante), un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activité 2022 transmis par la SAS SOMAREP en date du 31 mars 2023,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport annuel d'activité de la SAS SOMAREP produit pour l'exercice 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion et d'exploitation des marchés forains.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que les documents sont tenus à la disposition du public.

ARTICLE 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette décision.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que le Maire et le comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne

Conseiller Régional d'Ile-de-France



PREND ACTE

Pour : / voix

Contre : / voix

Abstention : / voix

Caractère Exécutif
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Yves Alain Verbrugghe
Le 1^{er} décembre 2023

Acte à classer**DEL23112023Q19**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-28T14-44-48.00 (MI249190100)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231123-DEL23112023Q19-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA SAS SOMAREP
- GESTION ET EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 19 - COM - SOMAREP.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/23 à 14:44

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 28/11/23 à 14:44

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 14:50

